

## Programme de formation

### Procédure Véhicules Endommagés (VE) dans les entreprises de la réparation automobile

#### Modalités et délais d'accès

Durée de la formation : 07 h

Date : A définir

Lieu : A définir

Intervenants : Chef d'entreprise

Nombre de stagiaires : 8 maxi

Coût du stage : 450.00 € TTC

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site [www.cfpc.fr](http://www.cfpc.fr) et à nous renvoyer par mail : [cfpcotedazur@orange.fr](mailto:cfpcotedazur@orange.fr)
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit (envoi d'un bulletin d'inscription)
- Délai d'accès à la formation 1 mois avant le début du stage
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

**Personnes concernées :** Cette formation est réservée aux professionnels de l'automobile, appelés à réparer les véhicules entrant dans le cadre VGE – VEI (réparateurs, carrossiers...).

**Pré-requis :** Habilitation qualification professionnelle, immatriculation RC

#### Objectifs de la formation

Cette formation est destinée à parfaire la connaissance de la législation relative aux véhicules endommagés (VGE-VEI) et notamment en ce qui concerne les diverses possibilités de leur réparation eu égard aux obligations réglementaires requises pour leur remise en circulation.

#### Contenu de la formation

##### LA TECHNOLOGIE

- **Procédure VE - Modes opératoires**
  - Mieux connaître les modalités d'initiation et de développement de la procédure VE  
VGE  
VEI
- **Etude technique des déficiences VE**
  - Etude des critères de dangerosité retenus par l'expert pour l'initiation de la procédure VGE et pour la confirmation de la présomption de dangerosité par les forces de l'ordre.
- **Modalités de la réparation des VE**
  - Analyse des diverses possibilités de réparation des VE et leurs éléments de sécurité, avec notamment l'utilisation de pièces issues de l'économie circulaire.

##### PRATIQUE

- **Etude de cas concrets VE**
  - Déterminer au travers de cas réels ayant fait l'objet de contentieux les bons « process » de réparation de véhicules en procédure VE.

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : [cfpcotedazur@gmail.com](mailto:cfpcotedazur@gmail.com)

*La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Action de formations*

<p><b><u>LES APPLICATIONS PRATIQUES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges entre participants et formateurs</li> <li>• Analyse de cas concrets</li> </ul>	<p><b><u>MODALITES D'EVALUATION</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation en cours de formation par mise en situation</li> <li>• Exercice, test, quizz</li> <li>• Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires</li> </ul>
<p><b><u>METHODES PEDAGOGIQUES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alternance d'exposés</li> <li>• Examen de documents</li> </ul>	<p><b><u>MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours sur power point</li> <li>• Ecran</li> <li>• Vidéos et supports de cours</li> </ul>
<p><b>SANCTION</b> : Attestation de fin de formation</p>	

**ADHERENT FFA** coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)

+ 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

**NON ADHERENT FFA** coût du stage : 450 € (pris en charge par le FAF National)

+ 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la FFA pour les adhérents à jour de cotisation).

Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Si vous êtes intéressé, veuillez renvoyer ce document par mail.

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié

**Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?**

**Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

**Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,**

**merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.**